



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

**BE**

1. Débitrice: **Giant Electronics SA**, Rue Alexander-Moser 17,  
2501 Biel/Bienne
2. Délai pour contester l'état de collocation:  
25.08.2011 jusqu'au 14.09.2011
3. Délai pour contester l'inventaire:  
25.08.2011 jusqu'au 04.09.2011
4. **Remarques:** Pendant la durée du dépôt de l'inventaire, les créanciers peuvent, pour éviter une exclusion, déposer auprès de l'office soussigné une demande de cession à teneur de l'art. 260 LP, concernant les droits reconnus par l'administration de la faillite (art. 47 à 49 OAOF), les actions en responsabilité selon les art. 752 à 758 CO que cette dernière renonce à introduire ainsi que pour les débiteurs douteux qu'elle renonce à encaisser.  
Suite à la renonciation de la masse et si aucune cession n'est requise, le droit d'introduire des actions devient caduc.  
Si pendant la durée du dépôt les décisions de l'administration de la faillite ne donnent lieu à aucune action en contestation, elles seront considérées comme acceptées. Les documents peuvent être consultés à l'office soussigné.

Office des faillites du Seeland, agence du Seeland  
2501 Bienne

00673279

